

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 Mars 2020

L'an deux mil vingt, le quatre mars le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : 14 Conseillers présents : 12 Conseillers votants : 13

Présents : CASASNOVAS Jacky ; BREYTON Bernard ; BLAIN Marie-Claude ; POIZAT Roger ; ARRIBERT Denise ; BLANC René ; VAUSSENAT Bertrand ; VAN HUFFELEN Yolande ; Monique BLANC ; Daniel AUDEYER ; POILBLANC Alexandra, ALLIER Gérard

Absent: REVOL Sébastien, MONACI Marc a donné pouvoir à Roger POIZAT

Secrétaire de Séance : Denise ARRIBERT

Monsieur le Maire demande l'ajout du point suivant: droit de préemption urbain. Approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FEVRIER 2020

Alexandra Poilblanc s'abstient étant absente lors de la séance du 19 février 2020. Lecture des remarques de Marc Monaci. Les remarques ne sont pas retenues à l'unanimité. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Conseil décide à l'unanimité de renoncer à acquérir les parcelles AB 90 et 333 situées chemin des Bernards. Les Consorts SIBEUD peuvent donc vendre ces terrains.

FINANCES COMMUNALES

Monsieur Gilles Couiller, comptable présente l'analyse financière des comptes sur la période 2014 à 2019. Sur l'année 2019, il rappelle la faiblesse de la capacité d'autofinancement et la baisse des dotations.

BUDGET PRINCIPAL

Approbation Compte de Gestion 2019 du comptable : Adopté à l'unanimité

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 221 715,20 €
Recettes	1 271 664,28
Excédent de clôture	476 745,54

Section d'investissement :

Dépenses	466 433,51 €
Recettes	566 476,51 €
Excédent de clôture	136 455,68€

Monsieur le maire quitte la salle et Madame BLANC prend la présidence et fait voter le compte administratif 2018.

Approbation Compte Administratif 2019 : Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 : Il est proposé d'affecter 476 745,54 € en section de fonctionnement au Budget 2020. Adopté à l'unanimité.

Vote budget 2020 :

Section de fonctionnement : Dépenses/Recettes = 1 461 275,68 €

Section d'investissement : Dépenses / Recettes = 873 971,61 €

En l'absence des informations sur les bases d'imposition, le vote des taux d'imposition est reporté. La section de fonctionnement prend en compte le transfert de la compétence voirie et de la piscine à l'intercommunalité.

Les investissements prévus sont la rénovation de la salle des fêtes, la rénovation du bâtiment technique, les travaux de voirie de la gendarmerie, les travaux du clocher, les travaux des sanitaires de la salle des fêtes. Si l'ensemble des projets sont réalisées, ils auront un impact sur le fonds de roulement estimé à - 230 000 euros.

BUDGET ANNEXE 1- LOTISSEMENT COMMUNAL LES BRUYERES

Approbation Compte de Gestion 2019 du comptable : Adopté à l'unanimité

Section de fonctionnement :

Dépenses	45 077,69 €
Recettes	32 000,00
Excédent de clôture	0,00

Section d'investissement :

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Excédent de clôture	0 €

Monsieur le maire quitte la salle et Madame BLANC prend la présidence et fait voter le compte administratif 2018.

Approbation Compte Administratif 2019 : Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 : Le résultat de clôture étant nul, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Vote budget 2020 :

Section de fonctionnement : Dépenses/Recettes = 42 425,00€

Section d'investissement : Dépenses / Recettes = 0,00 €

Vente du dernier lot du lotissement. L'excédent sera reversé au budget principal.

CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors de la séance du conseil municipal du 19 février 2020, le conseil municipal a approuvé le programme de travaux de rénovation du bâtiment technique. Le montant des travaux estimé est de 82 050 € HT.

Ces travaux de rénovation nécessitent une mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du cabinet CARAPCE avec un taux fixe de rémunération de 10 %. Approuvé à l'unanimité.

CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2020, le conseil municipal a approuvé le programme de travaux de rénovation de la salle des fêtes. Le montant des travaux estimé est de 103 791 € HT.

Ces travaux de rénovation nécessitent une mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée de Lise Pasqualon (mandataire), du BET ECI et d'Alpes Structures avec une proposition d'honoraires forfaitaire de 21 000 € HT. Approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Monsieur le Maire fait lecture du rapport du 14/01/2020 de la Commission Locale d'Evaluation du transfert de charges (Clelc) lié au transfert de charges des médiathèques de St Jean en Royans et de St Laurent en Royans. Approuvé à l'unanimité.

CRÉATION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PISCINE

Pour assurer le fonctionnement de la piscine municipale, soit pour la période du 27 juin au 30 août 2020, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

de créer les postes aux indices et conditions précisées ci-dessous.

- 2 postes de B.E.E.S.A.N., à temps complet, indice brut 506 et majoré 436, échelon 8.
- 1 poste de B.N.S.S.A., à temps complet, indice brut 430 et majoré 380, échelon 4
- 1 poste d'adjoint technique contractuel à temps complet, indice brut 353 et indice majoré 329, échelon 3 pour assurer l'accueil et la tenue de la caisse, l'entretien des sanitaires et des vestiaires ainsi que la régie de recettes au titre de régisseur de recettes titulaire.
- 2 postes d'adjoint technique contractuels, à 145H mensuel, indice brut 350 et indice majoré 327, échelon 1 pour assurer l'accueil et la tenue de la caisse, l'entretien des sanitaires et des vestiaires ainsi que la régie de recettes au titre de régisseurs de recettes mandataires.

TARIF VENTE TERRE VEGETALE

La Commune dispose de terre végétale issue de divers chantiers stockés sur le terrain communal devant le collège. Monsieur le maire propose de fixer le tarif du m³ de terre. Le chargement et le transport sont à la charge des acquéreurs. Les élus proposent la gratuité. Adopté à la majorité.

DIVERS

- Réunion le vendredi 13 mars à 18h15 pour rappeler les règles de tenue du bureau de vote et du dépouillement. Suite aux questions des administrés sur les modalités de vote (panachage, ...), une information sera mise en place sur le site internet et par affichage.

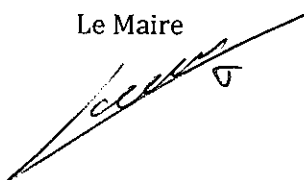
- Bertrand Vaussenat remercie Jacky Casasnovas pour son implication en tant que maire sur ce mandat. Il remercie Jacky pour la confiance qu'il lui a témoigné en lui confiant un poste d'adjoint et de vice président à la CCRV. Il souhaite bonne chance à la future équipe. Il continuera de suivre les projets lancés au niveau de l'intercommunalité.

- Yolande Van Huffelen rappelle qu'elle a apprécié d'être élue à la CCV mais qu'elle a ensuite été frustrée lors du passage à la CCRV. Elle remercie Jacky et les autres élus pour leurs investissements au cours du mandat. René Blanc et Roger Poizat tiennent également à remercier le Maire et les autres élus.

- Jacky Casasnovas remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour la confiance qu'ils lui ont accordé et pour le travail de groupe réalisé et qui a permis la réalisation des projets communaux. Il remercie également Gilles Couiller pour ses conseils.

Fin du conseil à 21h30

Le Maire



La secrétaire



